

## **Votre Programme.... et les familles !**

*Questions aux candidat(e)s des élections cantonales de Mars 2008*

**Réponses de Mr Jacques LAHAYE, Candidat à Moulins**

### **Services offerts aux familles**

**1/ Comment informerez-vous les familles sur les services - municipaux et/ou associatifs -offerts aux familles (garde d'enfants, aide à domicile...) de votre canton? Comment pourriez-vous favoriser la mise en place d'un Relais du Point Info Famille dans votre canton ?**

*Nous pensons créer un numéro vert gratuit en 0800...avec une équipe de travailleurs sociaux qui répondraient aux appels et un site interactif « a votre ecoute.com ». Les services de PMI et les UTAS sont évidemment des relais essentiels. Le travail sur la parentalité me paraît essentiel. Le point info étant sur le canton, je pense pouvoir utiliser au mieux ce service de l'UDAF.*

**2/ Quels nouveaux services aux familles vous semblent indispensables à mettre en place ?**

*L'aide à la parentalité, l'accueil des 0 à 3 ans y compris dans le secteur rural, des conditions tarifaires adaptées, l'émergence de petites structures multi-accueils dans les quartiers et en milieu rural. Le soutien aux familles en renforçant les associations de médiation familiale.*

**3/ Quels moyens mettrez-vous en place pour le maintien et le développement dans votre canton des services et commerces de proximité et des services AU public ?**

*Un partenariat avec les structures intercommunales doit permettre le maintien de multi services ou de services associés à d'autres activités. Les collèges verront les équipements informatiques renforcés et le programme de rénovation de ces établissements sera réactualisé. Un effort particulier sera fait sur le maintien des médecins, infirmières en milieu rural.*

**4/ Quelles solutions soutiendrez-vous au niveau de l'assemblée départementale en matière de maintien et d'aide à domicile, de mode de garde ?**

*Renforcement des formations en liaison avec le Conseil Régional. Structures souples d'accueil temporaire pour renforcer les gardes à domicile, mise en réseau des familles d'accueil. Le maintien à domicile sera facilité en renforçant les emplois de proximité, en adaptant les transports, en améliorant les logements.*

### **Famille et handicap**

**5/ L'accès des familles - et en particulier celles dont un membre est handicapé - à la culture, au sport, aux activités périscolaires et extrascolaires vous paraît-il suffisant ? Si non, quelles améliorations vous semblent devoir être mises en œuvre par le Département.**

*Des conditions tarifaires doivent être recherchées, en particulier dans les conventions avec subventions du département. Les collèges doivent pouvoir intégrer les handicapés*

**6/ Comment comptez-vous favoriser l'accessibilité dans les transports (bus, accès aux quais de gares...), dans les commerces, les services publics (mairie, centres médicaux...) pour les personnes handicapées, vieillissantes et/ou les parents de jeunes enfants avec poussettes.**

*L'autonomie et l'accès à toutes les activités doivent être renforcés. Cela suppose la mise en synergie des associations, des collectivités territoriales en liaison avec les handicapés. Les réponses de la maison du Handicap doivent être améliorées et évaluées.*

## **Transport**

**7/ Le développement de moyens de transport alternatif à l'utilisation d'une voiture (transport en commun, piste cyclable...) sera-t-il une de vos priorités pour conserver un maillage harmonieux du territoire départemental ?**

*Un plan départemental devra être mis en place dans le cadre de l'Agenda 21, ne pas oublier le rail et le ferroutage.*

## **Logement**

**8/ Comment comptez-vous favoriser l'augmentation de l'offre en matière de logement ?**

*Notre programme prévoit la création d'agences immobilières à vocation sociale et le renforcement des FJT.*

## **Développement Durable**

**9/ Comment sensibiliserez-vous nos concitoyens aux préoccupations relatives au développement durable et au respect de l'environnement et en faire un enjeu départemental ?**

*Le département doit être exemplaire dans ses réalisations, l'écoconditionnalité doit être principe dans les aides départementales. Des campagnes de sensibilisation, la promotion du bassin allaitant et du bio doivent être faites. De plus nous prévoyons, dans les collèges, d'aider les actions pédagogiques innovantes autour de ce thème.*

## **Fiscalité départementale**

**10/ Dans les cas où cela est possible et relève de la compétence du conseil général, tiendrez-vous compte de la composition familiale pour alléger la pression fiscale ?**

*Dans le cadre de la compétence départementale, nous n'avons pas envisagé, à ma connaissance, cette prise en compte n'a pas été envisagée.*

## **Mise en place d'une vraie politique familiale départementale**

**11/ Consulterez-vous les associations familiales et/ou l'UDAF sur les projets importants du département ?**

*Bien sûr, l'UDAF est une association qu'il faut consulter de façon régulière.*

**12/ Quelle place accorderez-vous à la représentation familiale dans les instances et groupes de réflexion mis en place par le Conseil Général ?**

*Le problème des familles et de la parentalité a toute sa place dans de nombreuses questions, nous souhaitons mettre en place un **Conseil départemental de la concertation** à l'instar du Conseil économique et social régional. Son rôle sera d'analyser et d'expertiser l'action du Département., de rendre des **rapports publics** sur les politiques menées dans les différents domaines de compétences. La représentation familiale y aura toute sa place.*

## **Place et moyens du secteur associatif**

**13/ En fonction de quels critères souhaitez-vous que le Conseil Général attribue des moyens (locaux, subventions, aides en matériels) aux associations ?**

*Par convention d'objectifs et de moyens. Des rencontres annuelles (les rendez vous de l'Allier) seront ouverts aux associations sur chaque canton.*

**14/ Quels doivent-être, selon vous, les critères de choix pour retenir qu'un service AU public soit assuré par les pouvoirs publics (services du Conseil Général) ou par des acteurs associatifs conventionnés ?**

*C'est une question que je connais bien car la Prévention spécialisée est assurée par l'ADSEA que je préside. Il y a un cadre légal précis et je pense que la convention de délégation doit être pluri annuelle avec un groupe de pilotage mixte associatif/collectivités territoriales concernées et parfois l'Etat. Je pense que le milieu associatif peut permettre une plus grande souplesse et réactivité dans certains secteurs.*